



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (notée CC.QRGA)
représentée par Gilles BONSANG, agissant en qualité de Président,
Dont le siège est situé : 23 Place de la Mairie – 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL

ET :

L'association MONTAUBAN SERVICES
Représentée par Madame Laurence CARLES, agissant en qualité de Directrice
Dont le siège est situé : Maison des Associations – 10 rue Jean Carmet – 82000 MONTAUBAN

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit et encadre les modalités de coopération locale entre les structures :
CC.QRGA et ASSOCIATION MONTAUBAN SERVICES.

La convention a pour objet de favoriser la mobilité des habitants du territoire du territoire CC.QRGA
par les différentes actions de la Plateforme Mobilité 82 et ainsi fixer les engagements réciproques des
cosignataires.

ARTICLE II : DUREE ET VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à dater du 24/02/2026 au 31/12/2026.

ARTICLE III : MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE

Objectifs et engagements de la Plateforme Mobilité 82 :

- Apporter un accompagnement spécifique sur la mobilité pour les habitants du territoire en difficulté (demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, salariés précaires...)
- Proposer des solutions à court et long terme
- Faire que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion sociale et professionnelle des habitants du territoire

La Plateforme Mobilité 82 se décline en 3 actions sur le territoire :

- COUP DE POUCE MECANO : réparation de voitures à moindre coût via un réseau de garages partenaires (*dont 2 sur Caussade : NORAUTO et PEUGEOT MACARD*) avec qui nous avons signé une convention pour une réduction sur les pièces et la main d'œuvre pour les personnes orientées (*entre 10 et 40% de réduction*) – possibilité de payer en plusieurs fois et recherche de financement en lien avec l'assistante sociale du bénéficiaire.
- MOBILOC : location de 2 et 4 roues à tarif social, de 1 à 90 jours maximum, pour les personnes reprenant un emploi (contrat saisonnier, CDD, CDI, intérim) ou une formation, avec accompagnement à la mobilité pérenne – *le véhicule peut être amené sur le territoire CC.QRGA en dehors des permanences, selon le besoin des personnes.*
- ACCOMPAGNEMENT AU PROJET MOBILITE : diagnostic et accompagnement individuel au projet mobilité du bénéficiaire (achat véhicule, permis...) avec étude du budget, recherche d'aides financières et montage/suivi de dossiers de financements

A la demande des besoins recensés auprès du public, lors des permanences et des orientations des partenaires locaux, 2 autres actions peuvent être mises en place :

- KEZACODE : atelier de pré-apprentissage du code de la route pour des personnes rencontrant des difficultés avec la langue française et souhaitant s'inscrire dans une auto-école (*leur niveau de français n'est pas suffisant pour l'apprentissage du code de la route ou ils sont en échec à l'examen du code de la route*) – atelier sur 5 jours en petit groupe (*entre 5 et 10 personnes*).
- ACTION EXPERIMENTALE SUR L'ENTRETIEN DE LA VOITURE ET LE CONSEIL AVANT ACHAT avec une partie théorique (*Papiers obligatoires à avoir sur soi, éléments à vérifier et leur périodicité, rappel des éléments obligatoires à avoir dans sa voiture...*) et une partie pratique (*Faire les niveaux, vérifier l'état des pneus, échanges sur les éléments de la voiture, filtres, plaquettes, vidange... et les pièges à éviter quand on achète une voiture*).

Afin d'être au plus proche des habitants et des partenaires du territoire, nous intervenons 3 fois par mois sous forme de permanences et de réunions d'information publiques (public senior, etc.) :

- Caylus (France Services) : 1^{er} lundi du mois de 14h à 17h
- St Antonin Noble Val (France Services) : 3^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h
- Varen (Médiathèque) : le 2^{ème} jeudi du mois de 14h à 17h

Les réunions et permanences sur le territoire permettront de développer le partenariat local : lien avec les partenaires intervenant sur le secteur par des réunions d'information sur les activités de la Plateforme mobilité 82, par des informations concernant la mobilité en général, ainsi que sur le brainstorming de projets en commun.

Dans le cadre de la présente convention, CC.QRGA s'engage à :

- Accompagner l'association Montauban Services dans le développement de ses actions
- Contribuer aux financements des actions

ARTICLE IV – MODALITES FINANCIERES

Le montant de partenariat est fixé à **3 000 €** pour l'année 2026.

Cette cotisation permettra notamment d'assurer à la fois toute la logistique locale et administrative, de déplacement des véhicules autant que nécessaire et selon la demande des prescripteurs sur les sites de CC.QRGA.

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3258-DE
Reçu le 12/03/2026

ARTICLE V – REVISION DES TERMES

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les deux parties, sera évaluée chaque semestre et fera l'objet d'un avenant au terme de la convention qui sera annexé à la présente.

ARTICLE VI – RESILIATION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des 2 parties par lettre recommandée avec accusé de réception. La dénonciation de la convention par l'une ou l'autre partie entraîne sa résiliation à l'issue d'un délai de préavis de 30 jours.

Fait en double exemplaire à Montauban, le 24/02/2026,

Pour **CC.QRGA**,
Le Président,
Gilles BONSANG

Pour **MONTAUBAN SERVICES**
La Directrice,
Laurence CARLES